

# ACCAPAREMENTS DE TERRE EN RDC: QUEL RÔLE DE LA COOPÉRATION BELGE?

## Le cas Feronia



Maxime Caudron\*

janvier 2017

\* Permanent au Secteur politique d'Entraide et Fraternité (2016)

Avec le soutien de



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE



Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

**En décembre 2016, avec d'autres associations de la société civile, E&F entamait un lobby tour sur le thème « les entreprises et les Droits humains ». Poursuivant son plaidoyer en faveur de l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire, E&F continue à dénoncer les effets néfastes des entreprises de l'agrobusiness sur les populations locales et à formuler des recommandations en la matière. Retour, avec cette analyse spécifique, sur le cas Feronia, une entreprise d'huile de palme en République Démocratique du Congo soutenue par l'aide au développement –dont la Coopération belge–.**

À l'époque de la colonisation du Congo par la Belgique, de grandes extensions de terres furent vendues ou données à des industriels aventureux et ambitieux. L'un d'entre eux, le Britannique William Lever, fut le seul étranger (non belge) à se voir octroyer des terres au Congo. En 1911, cet industriel reçut, du gouvernement belge, une concession de 750 000 hectares de palmeraies sur les rives du fleuve Congo. La même année, il créa la société « Huileries du Congo » (aujourd'hui « Plantations et Huileries du Congo » - PHC). Ces plantations constituent la base sur laquelle s'est construit l'empire de transformation agroindustrielle aujourd'hui connu sous le nom d'Unilever.

La colonie belge n'existe plus depuis 1960 mais les plantations accordées à William Lever, elles, subsistent, occupant plus de 100 000 hectares de terres qui sont pourtant nécessaires à la subsistance des populations locales. Ces plantations d'Unilever, sous exploitées et sous entretenues depuis des années, furent vendues en 2009 à l'entreprise Canadienne Feronia Inc. Cette vente ranime donc un conflit foncier vieux de 100 ans.

FIGURE 1  
BELGEO REVUE (RAPPORT GRAIN 2015)



## › L'occupation illégale de la terre par Feronia

Bien que Feronia affirme détenir des contrats de bail, renouvelables tous les 25 ans, pour l'entièreté de ses plantations (étendues sur 101 455 ha de terres), ces baux n'ont jamais été rendus publics. Le seul document officiel qui fut montré aux communautés locales est la copie d'un certificat foncier délivré par un agent provincial en 1955. Ce certificat n'est en rien conforme à la législation en cours en RDC et ne concerne qu'une partie des terres revendiquées par Feronia. De ce fait, les communautés locales accusent l'entreprise d'occuper la terre illégalement<sup>1</sup>. De plus, la loi congolaise portant sur les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture et votée en 2012, interdit l'attribution de terres à des entreprises n'appartenant pas en majorité à des investisseurs nationaux<sup>2</sup>.

On peut ajouter que la loi portant sur le foncier et l'immobilier en RDC oblige toute entreprise à négocier et conclure un protocole d'entente avec les communautés locales pour pouvoir prétendre à l'usage de la terre. Dans ce cas-ci, cela n'a jamais été réalisé par Feronia, bien que l'entreprise affirme le contraire. Pourtant quand celle-ci a été sommée de rendre publics les protocoles d'entente avec les populations locales, elle a affirmé qu'ils avaient été volés...

Les communautés locales, aux abords ou au cœur des plantations de Feronia n'ont plus accès aux forêts qui assuraient leur subsistance. Ils ne peuvent même pas utiliser les parcelles non exploitées par l'entreprise. Quand ils sont surpris à ramasser des noix de palmes tombées au sol, ils sont arrêtés, battus et emprisonnés par les forces de sécurité privées de l'entreprise. Des cas de disparation ont également été signalés<sup>3</sup>.

## › Les conditions de travail dans les plantations

Malgré des demandes répétées des populations locales, l'entreprise refuse le dialogue. En attendant, les paysans, habitués à vivre des ressources de la forêt, n'y ont plus accès. Privés de leurs moyens de subsistance, ils sont forcés de travailler dans les plantations de palmiers à huile de Feronia.

Leur situation ne s'améliore pas pour autant. Les manquements de Feronia aux droits des travailleurs sont aussi nombreux que ses manquements au droit foncier congolais.



**FIGURE 2**  
CARTE DE LA RDC INDIQUANT LES PLANTATIONS DE FERONIA (RAPPORT GRAIN 2015)

<sup>1</sup> Grain; « Une entreprise d'huile de palme en RDC soutenue par l'aide au développement »; Rapport; Novembre 2016. Disponible ici: <https://www.entraide.be/Accaparement-de-terre-la-Belgique-se-rend-complice>

<sup>2</sup> Grain; « Agro-colonialisme au Congo »; Rapport; Juin 2015. Disponible ici: <https://www.grain.org/fr/article/entries/5219-agro-colonialisme-au-congo-la-finance-de-developpement-europeenne-et-americaine-alimente-une-nouvelle-phase-de-colonialisme-en-rdc>

<sup>3</sup> Ibidem. Grain; « Agro-colonialisme au Congo ».

D'abord, les salaires payés aux ouvriers sont trop bas. Le montant des rémunérations est au-dessous du salaire minimal congolais (fixé à 1,75 USD par jour) lui-même considéré comme trop faible par rapport au coût de la vie sur place. De plus, ces salaires sont souvent payés avec plusieurs mois de retard. Les ouvriers des plantations sont alors obligés de s'endetter à des taux d'intérêts très élevés. Paradoxalement, ces prêts sont fournis par l'entreprise même. Et celle-ci n'hésite pas à exiger des ouvriers qu'ils réalisent des heures supplémentaires et travaillent les week-ends pour rembourser leurs dettes. Ces pratiques sont bien sûr illégales.

Feronia a d'autres stratégies pour éviter de payer ses ouvriers. En effet, l'entreprise paye une partie des salaires des ouvriers en «nature» avec des produits issus de ses activités (principalement du savon et de l'huile de palme). Les ouvriers des plantations appellent cette pratique «les colis Marsavco» du nom de l'usine qui transforme les produits des plantations de Feronia. On ne laisse pas le choix aux ouvriers quant à l'acceptation ou nom de ces colis qui sont déduits de leur salaire.

Par ailleurs, aucun contrat d'ouvrier n'est établi à long terme, alors que la loi l'exige. Il est proposé aux ouvriers une alternance entre de courtes périodes de travail et des périodes de «chômage». Les ouvriers sont embauchés pour quelques mois, période de travail à laquelle succède une période de suspension d'activités, suivie elle-même d'une courte période de réengagement. Conclue de cette manière, les contrats ne donnent pas droit à la sécurité sociale aux travailleurs.

Signalons aussi que Feronia fixe des quantités de travail à accomplir par les ouvriers chaque jour s'ils veulent prétendre à un salaire décent (!) Or, les résultats imposés sont impossibles à atteindre par une seule personne. Les ouvriers sont donc souvent

contraints de mettre leurs enfants au travail pour y arriver.

Feronia, consciente de ces problèmes, prétend qu'elle veut d'abord assurer le développement de la production d'huile de palme et ses bénéficiaires avant d'améliorer les conditions de travail des ouvriers. Pourtant, les salaires et primes versés aux principaux cadres de l'entreprise attestent de la mauvaise foi de ses dirigeants<sup>4</sup>.

Il est vrai que l'entreprise accuse des pertes de plusieurs millions de dollars par ans depuis sa création. Elle aurait d'ailleurs dû faire faillite depuis bien longtemps mais c'était sans compter sur une aide inespérée...

## › Le soutien des Institutions de Finance du Développement

Malgré ces nombreuses irrégularités et les plaintes répétées de la population locale ainsi que des travailleurs des plantations, l'entreprise Feronia bénéficie de financements publics de la coopération au développement de plusieurs pays européens depuis 2013.

Ces institutions de financement du développement (IFD) ont été créées par les pays riches afin de financer des projets du secteur privé dans les pays pauvres. Ces financements ont pour but de soutenir des entreprises privées qui investissent dans des contextes risqués, comme c'est le cas en RDC. L'objectif poursuivi est la réduction de la pauvreté par le développement de l'économie et de l'emploi. Les IFD ont des règles très strictes à respecter pour investir dans une entreprise les risques de

---

<sup>4</sup> En 2010, la somme des salaires des quatre principaux cadres de Feronia atteignait 1,5 millions d'USD, soit 1000 fois plus que le salaire annuel d'un ouvrier de leurs plantations...

conflit fonciers sont bien-sûr à éviter et les conditions sociales e travail doivent être respectées. Pourtant, malgré ces standards élevés, les IFD de la France et du Royaume Unis ont investi massivement dans l'entreprise Feronia dès 2013. On aurait pu espérer un retrait de ces agences suite à la publication d'un rapport de l'ONG Grain sur le cas de Feronia en 2015 mais au contraire, en décembre 2015, l'Allemagne, les Pays-Bas et la **Belgique** (à travers de son IFD BIO) ont investi 49 millions de dollars dans l'entreprise PHC qui appartient à Feronia.<sup>5</sup> Toutes ces agences affirment que des études d'impacts socio-environnementaux ont été conduites et que l'entreprise bénéficie de toute leur confiance, malgré les doutes qui subsistent.

L'entreprise Feronia et certaines de ses filiales sont donc la « propriété » des IFD européennes. Celles-ci sont en contradiction avec leurs propres règles d'investissement de par leur soutien aveugle à l'entreprise. BIO, l'IFD belge, par exemple, ne respecte pas son obligation de soutenir uniquement

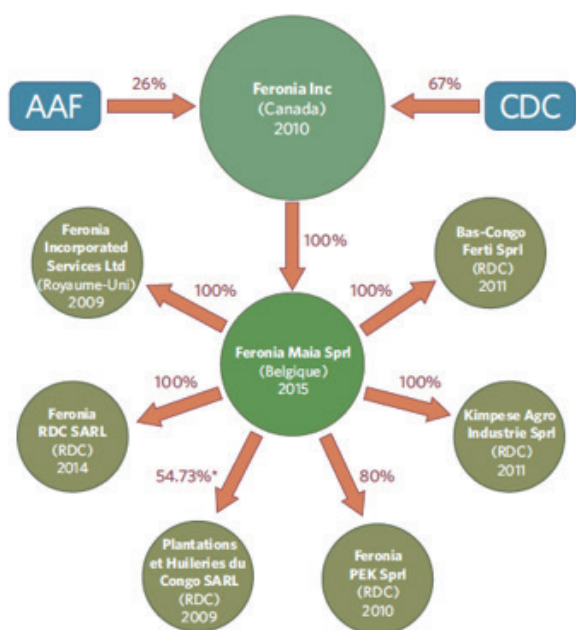
des petites et moyennes entreprises.

Nonobstant un deuxième rapport d'ONGs européennes (dont Entraide et Fraternité) et congolaises publié en 2016<sup>6</sup> et qui rappelle les infractions commises par Feronia, les IFD européennes maintiennent leur soutien à l'entreprise et, jusqu'à présent, refusent qu'une enquête indépendante soit conduite.

Pourtant, le rapport de 2016 produit de nouvelles preuves des méfaits de l'entreprise et porte de nouvelles accusations à l'encontre de Feronia. En effet, la structure complexe de l'entreprise (voir graphique ci-dessous), l'opacité de ses transactions financières et ses relations douteuses avec un homme politique proche du président Kabila donnent lieu à de sérieux soupçon de corruption, de détournement de fonds et d'évasion fiscale.

## › Corruption et détournements de fonds

Barnabé Kikaya Bin Karubi est le conseiller diplomatique en chef du président de RDC, Joseph Kabila. Il a été l'ambassadeur de la RDC au Royaume Uni de 2009 à 2014. Période au cours de laquelle, il est devenu membre fondateur du conseil d'administration de l'entreprise Feronia. À ce titre, il percevait un salaire annuel de 10 000 à 20 000 dollars par an. Il est resté à ce poste jusqu'en 2014. Monsieur Karubi détenait 20% des parts de l'entreprise qui lui ont été rachetées pour un montant de 2,2 millions de dollars lorsqu'il a quitté le CA. Par ailleurs, la filiale congolaise de Feronia Inc, Feronia JCA Ltd, louait un appartement dont Karubi est le propriétaire



**FIGURE 3**  
**STRUCTURE DE FERONIA - AVRIL 2016**  
**(RAPPORT GRAIN 2016)**

<sup>5</sup> Ibidem. Grain; « Une entreprise d'huile de palme en RDC soutenue par l'aide au développement ». Page 19

<sup>6</sup> Ibidem. Grain; « Une entreprise d'huile de palme en RDC soutenue par l'aide au développement »

pour un montant annuel de 150 000 USD. Karubi est en plus actionnaire d'une autre filiale congolaise de Feronia, Feronia JCA Limited SARL. D'autres transactions financières liées à Karubi et à son entourage ont eu lieu. La plupart du temps, elles ne sont pas expliquées par Feronia Inc, l'entreprise mère.<sup>78</sup>

En multipliant ses filiales dans certains pays où il est difficile d'accéder à des informations précises quant aux chiffres des entreprises (y compris en Belgique), Feronia a mis en place un système complexe lui permettant d'éviter l'impôt sur le revenu et d'extraire de l'argent sans devoir le justifier dans ses comptes d'entreprises. Concrètement, les filiales de Feronia facturent à d'autres filiales de Feronia (principalement en RDC) la fourniture de services non spécifiés. Les filiales en RDC ne payent pas ces honoraires mais de l'argent leur est prêté par la maison mère ou d'autres filiales. Cet argent prêté est ensuite utilisé à des fins non précisées, voire douteuses. Au total, cette pratique aurait permis à Feronia de sortir plus de 40 millions de dollars de ses différentes filiales entre 2012 et 2015. Pendant cette période, l'entreprise a perçu 118 millions de dollars des IFD.<sup>9</sup>

## › Une approche néolibérale du développement

Le fait qu'une telle entreprise, responsable d'accaparements de terres, de violation des droits du travail et des droits de l'Homme, de corruption, de détournement de fonds et d'évasion fiscale soit soutenue par des agences publiques du développement pose de sérieuses questions éthiques quant à la conception du développement entretenue par ces agences d'autant plus que l'argent investi par les IFD est bien celui du contribuable.

Une telle conception profondément injuste peut s'expliquer par le fait que ce genre de soutien est en parfaite concordance avec

le discours dominant sur le développement de ces dernières années. En effet, selon ce discours -influençant d'ailleurs aussi la vision du développement du ministre belge de la coopération-, la lutte contre la faim, la pauvreté ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations du Sud doit impliquer les acteurs du secteur privé. Impliquer le secteur privé, les mouvements et syndicats paysans le revendiquent aussi: sans un tissu économique local fort et résilient, le développement est un discours creux. C'est pourquoi ils demandent un soutien pour le secteur économique de l'agriculture paysanne et familiale.

Pourtant, dans les faits, c'est plutôt le secteur privé international -déjà surpuissant- qui est largement favorisé par les défenseurs du discours dominant. Le soutien prioritaire est dirigé vers les entreprises multinationales (par exemple celles de l'agrobusiness), celles-là même qui par leurs activités, déplacent des communautés, détruisent l'environnement et génèrent de violents conflits sociaux tout en perpétuant la misère et les conditions de travail inhumaines à travers le monde... Ces entreprises sont déjà dominantes dans de nombreux pays. Pourtant, l'impact négatif que peuvent avoir leurs activités sur les populations locales n'est plus à démontrer: les études, rapports et évaluations abondent dans ce sens. Prêter, à ces entreprises, des intentions altruistes de développement et de soutien aux populations pauvres de la planète est une grave erreur de jugement: elles cherchent surtout de nouvelles parts de marchés et de nouvelles sources de bénéfices. À ce titre, l'aide au développement devient, pour ces entreprises, une possibilité de revenu comme une autre.

---

<sup>7</sup> *Ibidem. Grain*; « Une entreprise d'huile de palme en RDC soutenue par l'aide au développement ». Page 16.

<sup>8</sup> *Ibidem. Grain*; « Agro-colonialisme au Congo ». Page 8

<sup>9</sup> *Ibidem. Grain*; « Une entreprise d'huile de palme en RDC soutenue par l'aide au développement ». Page 18.

## 7 | Accaparements de terre en RDC : quel rôle de la coopération belge ? Le cas Feronia

---

Citoyens/nes, sympathisants/es ou militants/es proches des ONG, membres de la société civile ou tout simplement êtres humains solidaires, allons-nous accepter que ce secteur privé-là soit impliqué largement, voire de façon prioritaire dans le développement des pays du Sud et ce, avec l'aide des ressources de la coopération ?

Notre rôle est notamment de continuer à faire entendre la voix des populations victimes des activités de ces entreprises, dénoncer ces pratiques injustes et relayer les recommandations des mouvements de la société civile auprès de nos décideurs. La coopération n'est pas un outil de business, mais un moyen de contribuer à plus de justice et d'humanité dans le monde. ■ **M.C.**

